

AR PREFECTURE

006-250601879-20170310-23_2017-DE
Reçu le 20/04/2017



23-2017

Séance du Comité Syndical du 10/03/2017

(seconde convocation, après absence de quorum lors de la réunion du 03/03/2017)

L'an deux mille dix-sept le dix mars à 14h00 les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM), créé par arrêté inter-préfectoral des 1er septembre 1989, 11 septembre 1989 et 2 octobre 1989, désignés par leurs assemblées délibérantes respectives, se sont réunis au Business Pôle à Valbonne-Sophia Antipolis sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Charles Ange GINESY, Président, et sous sa présidence.

Monsieur le Président rappelle que cette séance fait suite à une seconde convocation, effectuée dans les conditions prévues à l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales (absence de quorum lors de la précédente séance, convoquée pour le 03/03/2017).

DELIBERATION N°23-2017 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Etaient présents :

M. GINESY Charles-Ange, Président, M. SCIBETTA Charles (Conseil Départemental des Alpes-Maritimes), M. RUSSO Jean-Claude (Commune de Mougins), Mme SAES C (Commune de Théoule sur Mer)

Etaient représentés :

-

Etaient absents :

M. VIAUD Jérôme, M. BAUDIN Bernard, TUJAGUE Francis, M. ROSSI Michel, M. COLOMAS H, (Conseil Départemental des Alpes-Maritimes)M. CIAIS Roger (CCAA), M. CHIKLI Franck (Commune de Cannes), M. VERAN Antoine (Métropole), , M. ZANIN JP (CARF), M. PLANTADIS Jean-Claude (Commune de Mandelieu), M. Jean NICOLAS (CAPG), M. MASCARELLI Jean-Pierre (CASA)

Assistaient en outre à la séance :

Mme Sophie HOUZET – directrice générale du SICTIAM
M. Francis KUHN - directeur général adjoint du SICTIAM

M. FONTENY André, délégué de la Commune de Saint Dalmas le Sauvage, a été nommé secrétaire de séance.

Séance du Comité Syndical du 10 mars 2017

Nombre de Délégués Titulaires en exercice: 16
Nombre de membres ayant pris part au vote : 4

Date de la convocation : 24/02/2017
Date d'affichage : 20/04/2017

AR PREFECTURE

006-250601879-20170310-23_2017-DE
Reçu le 20/04/2017

Monsieur le Président informe les membres du Comité que la société Altitude Infrastructure, devenue la société THD 06 a signé avec le SICTIAM une convention de Délégation de Service Public le 18 janvier 2016, notifiée au délégataire le 8 février 2016, pour l'exploitation et la commercialisation du Réseau de communications électroniques à très haut débit des Alpes-Maritimes.

A la suite d'échanges intervenus entre le SICTIAM et la société THD 06, il est apparu que certaines modifications devaient être apportées à la convention.

L'avenant joint en annexe a pour objet :

- de modifier l'Annexe 15 de la Convention portant modèle de garantie à première demande,
- d'acter le renoncement du SICTIAM au versement de la redevance de contrôle de l'exploitation du Réseau au titre de la première année d'exécution de la convention (2016).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-d'approuver le projet d'avenant n°1 joint en annexe,

-d'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures d'exécution en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Charles Ange GINESY



Séance du Comité Syndical du 10 mars 2017

Nombre de Délégués Titulaires en exercice: 16
Nombre de membres ayant pris part au vote : 4

Date de la convocation : 24/02/2017
Date d'affichage : 20/04/2017